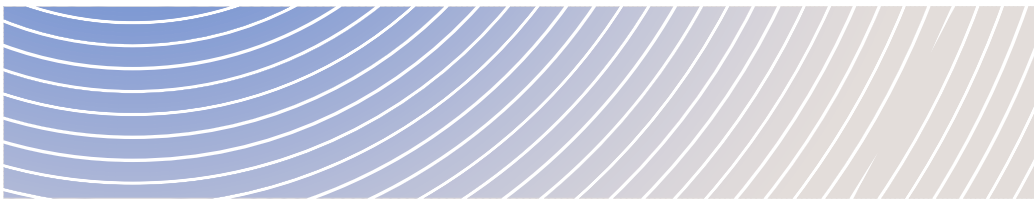


Projet minier aurifère Wasamac



PLAN PROVISOIRE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

8 janvier 2021



Table de matières



1. Introduction	1
2. Description du projet	1
3. Objectifs de la participation du public	1
3.1 Identification des intervenants.....	2
3.2 Outils de participation du public	3
4. Activités et approche en matière de participation du public	4
5. Aide financière aux participants	8
6. Renseignements	8

Liste des tableaux

Tableau 1.1 — Tableau des approches et des activités relatives à la participation du public.....	4
--	---



1. Introduction

Le 26 novembre 2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a déterminé qu'une évaluation d'impact était requise pour le projet minier aurifère Wasamac, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

La version provisoire du Plan de participation du public a été élaborée par l'Agence en tenant compte du contexte de pandémie lié à la COVID-19, de façon à offrir des possibilités de participation au public au cours du processus d'évaluation d'impact. Elle est également conçue de façon à être souple afin que l'Agence puisse modifier les approches qui y sont décrites selon l'évolution de l'évaluation. Ce plan pourrait également être modifié selon l'évolution de la pandémie. Si tel est le cas, l'Agence en informera le public et les parties intéressées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la mise en œuvre d'une participation significative du public, veuillez consulter le [Cadre de travail: la participation du public en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*](#) et le [Document d'orientation: Participation du public à l'évaluation d'impact](#). Un [Aperçu: Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones](#) distinct est également offert. Celui-ci décrit les possibilités de mobilisation des Autochtones et les approches connexes.

2. Description du projet

Corporation Aurifère Monarques propose la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une mine aurifère souterraine. Cette mine serait située à environ 15 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Tel qu'il est proposé, le projet minier aurifère Wasamac aurait une durée de vie de 11 ans et une capacité de production de minerai de 6053 tonnes par jour. Le projet comprendrait l'exploitation d'une mine souterraine, l'implantation d'une usine de traitement du minerai et d'infrastructures connexes, la mise en place d'infrastructures souterraines pour le transport du minerai et des stériles ainsi que des aires d'accumulation de stériles, de résidus miniers et de mort-terrain. Le promoteur évalue la possibilité d'acheminer le minerai par voie ferroviaire afin de le traiter dans une usine en Ontario, comme solution de rechange à la construction d'une usine de traitement au Québec.

3. Objectifs de la participation du public

Le Plan de participation du public sera élaborée à la suite de consultations réalisées au cours de l'étape préparatoire. Ce plan explique comment participer au processus d'évaluation d'impact et formuler des commentaires. L'Agence vise les objectifs suivants en matière de participation du public :

- Les membres du public qui souhaitent participer à l'évaluation d'impact ont l'occasion de le faire de façon éclairée, en disposant de l'information nécessaire;
- L'Agence souhaite mettre en place des conditions favorables à la participation d'un éventail de personnes, incluant notamment jeunes, femmes, aînés et groupes aux profils identitaires variés;
- Le public participe dès le début. Sa participation se poursuit de façon régulière et fréquente, à chaque étape clé du processus;
- Le public participe à l'élaboration des principaux documents, y compris les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, l'étude d'impact du promoteur, le rapport d'évaluation d'impact et les conditions potentielles;
- Les possibilités et mécanismes de mobilisation, choisis selon les besoins et intérêts identifiés, comprennent notamment des périodes de consultation publique, des activités en personne et des séances d'information virtuelles lors des étapes clés du processus; et
- Les points de vue du public entendus tout au long du processus sont documentés et éclairent la prise de décision.

Tous les commentaires reçus jusqu'à maintenant sur le projet minier aurifère Wasamac se trouvent dans le Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre).

3.1 Identification des intervenants

L'Agence a dressé ci-dessous une liste préliminaire incluant les collectivités, associations et autres parties intéressées dont les intérêts pourraient justifier une participation à l'évaluation d'impact de ce projet. L'Agence a élaboré cette liste en se fondant sur les documents fournis par le promoteur et sur les recommandations du Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). L'Agence y a également inclus les participants ayant déjà soumis des commentaires lors de la période de consultation portant sur la description initiale du projet.

- Grand public (citoyens canadiens);
- Comité des citoyens du projet Wasamac (COC-Wasamac);
- Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT);
- GÉCO - Groupe ÉCOcitoyen;
- Institut de recherche en mines et en environnement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Institut de recherche sur les forêts de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Les amis du Kékéko;
- Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT);
- Organisme de bassin versant de l'Abitibi et de la Baie James (OBVAJ);
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT);
- Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT);

- Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT);
- Société du loisir ornithologique de l'Abitibi et du Témiscamingue; et
- Ville de Rouyn-Noranda.

Une liste de distribution sera maintenue à jour tout au long de l'évaluation d'impact. Les personnes et organisations sur cette liste recevront des mises à jour sur le projet durant tout le processus. Si vous souhaitez être inscrit à cette liste, veuillez utiliser la fonction « Présenter un commentaire » sur la page du projet dans le Registre (voir lien susmentionné). Demandez à être ajouté à la liste de distribution du Plan de participation du public.

Un Plan provisoire de mobilisation et de partenariat avec les Autochtones a également été préparé : <http://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/137475?culture=fr-CA>. Ce plan décrit les méthodes et outils privilégiés par l'Agence afin de solliciter les peuples autochtones potentiellement concernés.

3.2 Outils de participation du public

L'Agence a déterminé une série de moyens potentiels afin d'assurer une participation significative au processus d'évaluation d'impact :

- Ligne téléphonique directe pour le projet minier Wasamac afin de favoriser l'accès à l'information et la réception des commentaires du public (1-418-254-2435);
- Périodes de consultation publique;
- Rencontres communautaires, en personne ou virtuelles, selon l'état de la crise sanitaire de la COVID-19;
- Présentations virtuelles prévues pour la participation du public, comprenant des séances de questions et réponses;
- Avis publics;
- Avis dans le Registre;
- Mises à jour dans les médias sociaux (p. ex. le fil Twitter de l'Agence);
- Distribution de courriels; et
- Formation virtuelle sur le processus d'évaluation d'impact et la façon de participer efficacement au processus.

Il est à noter que cette liste n'est pas exhaustive. Nous pourrions la modifier selon les commentaires reçus afin d'offrir d'autres possibilités de participation et de mobilisation significatives. L'Agence désire donc connaître votre opinion :

- Que pensez-vous des outils de communication énumérés ci-haut? Avez-vous des préférences ou encore des suggestions d'outils pouvant faciliter votre participation?
- Est-ce que votre communauté, votre organisme ou vous-mêmes faites face à des défis, qu'ils soient de nature économique, technique ou linguistique, pouvant restreindre voire empêcher votre participation à ce projet? Si oui, veuillez préciser.

4. Activités et approche en matière de participation du public

Le tableau suivant présente, pour chacune des étapes du processus d'évaluation d'impact, les activités de mobilisation dirigées par l'Agence et, dans la mesure du possible, les activités prévues par le promoteur. Dans l'éventualité où l'évaluation d'impact serait renvoyée à une commission d'examen, les objectifs du Plan de participation du public seraient intégrés au mandat de la commission d'examen. Cette commission d'examen sélectionnerait alors les activités de mobilisation conformes à ses règles de procédure, protégeant la commission contre tout conflit d'intérêt réel ou perçu.

Tableau 1.1 — Tableau des approches et des activités relatives à la participation du public

Objectifs de l'étape	Activités prévues	Échéancier	Outils de participation du public
Étape 2 : Étude d'impact (jusqu'à trois ans)			
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de façon significative. • Mobiliser le public en lui donnant l'occasion de participer et de formuler des commentaires sur l'étude d'impact. • Réviser les renseignements sur l'étude d'impact du promoteur et régler les questions en suspens ou les lacunes soulevées par le public. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affichera l'étude d'impact du promoteur, le résumé d'étude d'impact et les annexes correspondantes dans le Registre. L'Agence recueillera les commentaires du public sur ces documents. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation, d'une durée approximative de 30 jours, débutera suivant l'affichage dans le Registre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Période de consultation en ligne. • Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio. • Rencontres communautaires en personne et/ou virtuelles • Courriels et téléphone.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence demandera au promoteur de présenter l'étude d'impact aux parties intéressées. 	<ul style="list-style-type: none"> • À déterminer. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence avisera le public de la disponibilité d'une aide financière afin de soutenir la participation du public au processus d'évaluation d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce du financement disponible en avril 2021. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> • En continu, au besoin. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution. 		

Étape 3 : Évaluation d'impact (jusqu'à 300 jours)

<ul style="list-style-type: none"> • Valider les renseignements sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact de l'Agence et les conditions potentielles y étant associées, régler les questions en suspens ou les lacunes soulevées par le public. • Sensibiliser le public au processus d'évaluation d'impact et à la façon de participer de façon significative. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affichera le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions potentielles y étant associées dans le Registre. L'Agence recueillera les commentaires du public sur ces documents. 	<ul style="list-style-type: none"> • La consultation, d'une durée de 30 jours (approx), débutera suivant l'affichage dans le Registre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Période de consultation en ligne. • Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio. • Documents disponibles dans les centres de consultation. • Présentations en personne et virtuelles. • Courriels et téléphone.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence distribuera le rapport provisoire d'évaluation d'impact aux centres de consultation désignés (p. ex. bibliothèque), si le contexte le permet, afin que ces documents puissent être consultés par le grand public. 		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence organisera des rencontres communautaires destinées au public sur le rapport provisoire d'évaluation d'impact et les conditions potentielles y étant associées. Les rencontres inclueront des séances de questions et réponses. 		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence demandera au promoteur de faire une présentation mettant l'accent sur la détermination des enjeux, la prise en compte des préoccupations relatives au projet et l'explication des mesures d'atténuation. 		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence administre le programme d'aide financière aux participants afin d'appuyer la participation au processus d'évaluation d'impact. 	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce du financement disponible en avril 2021. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> • En continu, au besoin. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution. 		

Étape 4 : Prise de décision (jusqu'à 30 jours)

<ul style="list-style-type: none"> • Informer le promoteur et le public au sujet de la décision du ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou du gouverneur en conseil sur le projet. • Accroître la sensibilisation aux décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affichera les éléments suivants dans le Registre : <ul style="list-style-type: none"> • - le rapport définitif d'évaluation d'impact; • - la déclaration de décision du ministre, incluant les conditions associées au projet et les motifs de la décision; • L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone. • Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affiche dans le Registre public la déclaration de décision du ministre, y compris les conditions et les motifs de la décision. • En continu, au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis dans le Registre, les médias sociaux, les journaux et à la radio • Courriels
<p>Étape 5 : Post-décision (si le projet est approuvé)</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Informer le public des activités de suivi et de surveillance, ainsi que des résultats du programme de suivi. • Informer les participants des modifications possibles à la déclaration de décision et demander des commentaires sur les modifications proposées. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence affichera les résultats des activités de suivi et de surveillance dans le Registre. • Si le promoteur présente un changement au projet et que l'Agence détermine que cela modifierait la déclaration de décision, l'Agence affichera un avis invitant le public à formuler des commentaires sur le rapport d'analyse des changements proposés et sur les modifications potentielles à la déclaration de décision. • Le cas échéant, l'Agence affichera ensuite un avis de décision modifiant la déclaration de décision, assorti des motifs expliquant ces modifications. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le calendrier établi dans la déclaration de décision. • S'il y a lieu, la consultation serait d'une durée de 30 jours suivant l'affichage dans le Registre. • En continu, au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats du suivi affichés dans le Registre. • Période de consultation en ligne, s'il y a lieu. • Avis dans le Registre, s'il y a lieu.



	<ul style="list-style-type: none">• L'Agence répondra aux demandes de renseignements reçues par courriel ou par téléphone.• Toute mise à jour sera communiquée par courriel aux parties intéressées inscrites sur la liste de distribution.		
--	--	--	--



5. Aide financière aux participants

Une aide financière est offerte pour soutenir la participation du public. Pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles à une aide financière ou pour présenter une demande d'aide financière, veuillez consulter les lignes directrices du programme national :

<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/demande-aide-financiere-aux-participants-pour-evaluation-environnementale.html>

6. Renseignements

Le bureau de l'Agence qui gèrera l'évaluation d'impact du projet est le suivant :

Projet minier aurifère Wasamac
Agence d'évaluation d'impact du Canada
Bureau régional du Québec
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1
Téléphone : 418-254-2435
Courriel : iaac.wasamac.aeic@canada.ca